



Règlement

PRIX DU PROJET ÉGALITAIRE Édition 2018

Le rectorat de l'académie de Bordeaux valorise les expériences de terrain qui s'attachent à lutter contre les stéréotypes de sexe et à instaurer durablement une culture de l'égalité et du respect entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes de demain. À ce titre, il a créé en 2015 le Prix du projet égalitaire.

Au terme du partenariat avec la Direction régionale des droits des femmes et à l'égalité et afin d'accorder cette valorisation aux différentes échelles des projets, deux mentions sont instaurées qui poursuivent le même objectif éducatif : la mention ÉTABLISSEMENT ; la mention CLASSE.

■ UN PRIX, DEUX MENTIONS, UNE MÊME VOCATION

> Prix du projet égalitaire mention ÉTABLISSEMENT

Le Prix du projet égalitaire mention ÉTABLISSEMENT récompense un projet conduit par une équipe à l'échelle d'un établissement (ou, à tout le moins, d'un niveau de classe), d'une école ou d'une ZAP (zone d'animation pédagogique).

Le travail est collectivement incarné par une équipe éducative. Il s'inscrit durablement dans le projet d'établissement. Il peut prendre plusieurs formes : des contenus d'enseignement (une approche par la pratique sportive, l'enseignement de l'histoire-géographie, de la SVT, des Lettres, par exemple), la mobilisation des instances démocratiques de l'établissement, notamment parmi les jeunes élus, mais aussi des actions visant le bien-vivre ensemble, l'usage mixte des espaces, des ateliers de pratique artistique, des activités menées par des partenaires extérieurs, des sorties dédiées à la problématique, etc. Enfin, le travail de réflexion irrigue chacun des gestes professionnels de l'équipe, tant dans son mode de fonctionnement interne, que dans son lien avec l'extérieur, notamment avec les familles.

> Prix du projet égalitaire mention CLASSE

Le Prix du projet égalitaire mention CLASSE récompense le travail conduit à l'échelle d'un groupe classe par l'un ou plusieurs des enseignant.e.s ou intervenant.e.s.

Ici, le travail de réflexion et d'appropriation concerne un nombre limité d'élèves et peut prendre diverses formes, soit qu'il s'inscrive dans les enseignements (une illustration de la contribution des femmes aux avancées de la science, par exemple), soit qu'il fasse l'objet d'activités extra-curriculaires (la réalisation d'une vidéo, d'une affiche ou d'un « mur », l'écriture et la mise en scène d'une pièce de théâtre), soit enfin qu'il relève d'une initiative citoyenne conduite par les élèves, sous la responsabilité du/de la CPE ou du/de la chef.fe d'établissement.

Dans les deux cas, le travail s'inscrit opportunément dans le cadre des différents Parcours (Citoyen, Avenir, Éducation artistique et culturel, Santé), et, pour le collège, peut faire l'objet d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI).

Pour chacun des projets retenus, les élèves et les personnels reçoivent des mains du recteur de l'académie de Bordeaux, ou de son/sa représentant.e, un **diplôme d'Ambassadeur.drice de l'égalité entre les filles et les garçons**.

En cette qualité, les jeunes sont autant de relais de l'action publique dans le champ de l'égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes. À ce titre, ils pourront, par exemple, être associés aux actions de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

■ CANDIDATURES

Le concours du Prix égalitaire est ouvert à tous les établissements de l'académie de Bordeaux, publics et privés, du pré-élémentaire au secondaire (1^{er} et 2^e cycles).

Dans tous les cas, le personnel de direction de l'établissement et le/la porteur.se du projet fourniront les éléments (dossier de 2 à 4 pages retraçant la démarche, ses étapes, ses modalités de réalisation, les productions des élèves, etc.) afin de témoigner de l'engagement dans le projet auprès du jury.

Comment participer ?

Renvoyer le formulaire à l'adresse : egalite@ac-bordeaux.fr **avant le vendredi 6 avril 2018, délai de rigueur.** Les candidats seront notifiés au cours de la première quinzaine de mai 2018 pour une remise des prix avant la fin de l'année scolaire.

Composition du jury

Les membres permanents du jury sont les suivants :

Sandra Barrère (chargée de mission académique Égalité filles-garçons), Sophie Buffeteau (directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité), Luc Diaz (délégué régional adjoint de l'Onisep Bordeaux), Eric Mortelette (chef du Service académique d'information et d'orientation, et référent Égalité).

Peuvent également y être associé.e.s des membres de l'équipe récipiendaire du prix de l'année précédente, des personnalités extérieures, notamment des élu.e.s, des membres d'association, des chercheur.e.s.

■ SÉLECTION DES CANDIDATS

Les critères d'attribution des prix

- La **pertinence du projet** au regard d'une problématique identifiée (la qualité de la réflexion professionnelle et de la démarche éducative)
- Sa **forme** (présentation, qualité des supports, activités)
- L'**adhésion des élèves** au projet
- La **qualité des partenaires** associés
- L'**ancrage du projet dans la durée** (son inscription dans le projet d'établissement ou d'école, par exemple)
- Le **rayonnement du projet** (la capacité du projet à se propager à l'ensemble de l'établissement, de la communauté éducative, aux écoles de secteur, à une ZAP).

Récompenses

Au titre de leur engagement au service du projet, tous les acteurs, élèves et adultes inclus, reçoivent un diplôme d'Ambassadeur.drice de l'égalité entre les filles et les garçons, signé du recteur.

Les lauréats reçoivent également des récompenses offertes par la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité : **1 000 € dans la mention CLASSE, 2 500 € dans la mention ÉTABLISSEMENT** et par l'Onisep Nouvelle-Aquitaine.

Remise des prix

La remise des prix est décidée en accord avec l'établissement choisi par le jury. Elle peut opportunément avoir lieu à la faveur d'une restitution (exposition, spectacle) de fin d'année scolaire.

Pour en savoir +

Mission Égalité filles-garçons du rectorat de l'académie de Bordeaux : 5, rue Joseph de Carayon Latour -33060 Bordeaux
Téléphone : 05 40 54 71 39 - Mél : egalite@ac-bordeaux.fr

Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité : 54, rue Magendie - 33074 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 57 95 02 85 - Mél : drdfe@alpc.gouv.fr

Articles à consulter :

Prix du projet égalitaire 2015 :

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid90854/remise-prix-projet-egalitaire-filles-garcons-ecole-elementaire-peyrouat-mont-marsan.html>

Prix du projet égalitaire 2016 mention ÉTABLISSEMENT :

<http://www2.ac-bordeaux.fr/cid110483/remise-du-prix-du-projet-egalitaire-2016-mention-etablissement.html>

Prix du projet égalitaire 2016 mention CLASSE :

<http://www2.ac-bordeaux.fr/cid107291/remise-du-prix-du-projet-egalitaire-2016-mention-parcours.html>

Prix du projet égalitaire 2017 mention ÉTABLISSEMENT :

<http://www.sudouest.fr/2017/07/06/egalite-filles-garcons-l-ecole-donne-l-exemple-3593660-2208.php>

Avec l'aimable participation de

